Association
des Bibliothécaires
de France

Réactions au rapport Lescure sur les préconisations liées au handicap

Nous nous félicitons de l'attention portée par la mission Lescure à l'Exception Handicap et plus largement à la question de l'accès à l'écrit des personnes handicapées.

Nous approuvons la suggestion de la commission de "garantir la fourniture aux organismes transcripteurs de fichiers répondant à des standards non seulement ouverts mais également adaptables".
Nous pensons de surcroit qu'il est aussi important que les fichiers transmis soient "structurés". Le format XML Daisy DT book (standard NISO Z39.86-2005) répond à toutes ces exigences et nous préconisons donc que l'ensemble des fichiers transmis aux organismes transcripteurs le soient dans ce format.

Nous approuvons la suggestion de la commission de "conditionner les aides à la numérisation au dépôt sur la plateforme PLATON, par le bénéficiaire de l'aide, du fichier source de l'ouvrage numérisé".
De plus nous suggérons que les bénéficiaires d'aide à la numérisation soient incités à produire et distribuer leurs documents numériques dans des formes accessibles. Il est certes indispensable de faciliter le travail du secteur de l'édition adaptée mais il est tout aussi important d'inciter le secteur marchand à adopter de bonnes pratiques en matière d'accessibilité.

Nous approuvons la suggestion de la commission de "soutenir les investissements des organismes agréés dans les technologies de conversion". La faiblesse des moyens mis en œuvre par rapport aux enjeux justifierait effectivement une aide beaucoup plus active de la part de la collectivité. Nous approuvons aussi l'idée d'encourager "la mutualisation des outils ainsi développés".

Enfin si nous approuvons la suggestion de la création d'une "base unifiée, accessible aux organismes agréés et au particuliers, recensant l'ensemble des ouvrages adaptés" nous insistons sur la nécessité de faciliter, non seulement la localisation, mais aussi l'accès aux dits ouvrages adaptés. Pour ce faire nous proposons l'obligation d'un dépôt systématique sous une forme numérique des documents adaptés par les organismes agréés à la BnF afin d'assurer la mutualisation de leur stockage et leur accès gratuit pour les organismes agréés.

Luc Maumet